

pb d'option

Par **Apsara**, le **06/02/2006 à 19:59**

voila mon soucis:je suis en L3 et je n'ai pas pris droit des sociétés au premier semestre,est-ce possible de choisir cette option au second semestre,ou est-ce qu'il me manquera trop de notions?

Par **mathou**, le **07/02/2006 à 09:39**

Je laisse les véritables appréciations aux plus âgés qui ont le recul suffisant, mais comme on a eu sociétés ce matin, je peux te dire comment ça s'est passé (je ne t'ai pas vue donc dans le doute je te raconte) : le prof a fait pas mal de renvois et de rappels au cours du premier semestre, et à la fin, d'autres qui n'avaient pas pris sociétés au premier semestre sont venus lui poser la même question. Je n'ai pas entendu sa réponse ~~oops~~. Mais je leur demanderai si je les vois ce soir.

Par **Apsara**, le **07/02/2006 à 11:56**

oui j'y suis allé ce matin et j'ai été le voir a la fin du cours.cepeandant comme je m'y attendais sa réponse ne m'a pas trop donné satisfaction.il a dit qu'avec un manuel c'était possible mais bon je le voyais mal dire oula oublier vous n'allez rien comprendre!donc c'est pr cela que j'aimerai avoir l'avis de personne qui ont été ds cette situation

Par **jeeeey**, le **07/02/2006 à 12:12**

je connais des personnes qui l'ont fait mais c'est chaud

personnellement je ne vois pas l'interet de prendre droit des societes au second semestre alors que tu n'as pas fait le debut du cours

quitte a faire du droit des societes, autant ne faire que le debut du cours...

maintenant il est vrai qu'avec un manuel tout est possible

cela depend aussi du fait que tu aies pris cette matiere avec ou sans TD